

le 7 octobre 2014

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 PP 1025** Avenant n° 1 au marché de travaux pour la mise hors crue des installations électriques de l'immeuble Cité (4<sup>ème</sup>) – Lot n° 2 : installation du nouveau réseau ondulé.

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 20 août 2014, par lequel M. le Préfet de police lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 1 au marché n° 11.72.041.00, notifié le 31 août 2011, relatif aux travaux pour la mise hors crue des installations électriques et augmentation de puissance de l'immeuble Cité sis 9 boulevard du Palais (4e) - Lot n° 2 : "installation du nouveau réseaux ondulé" ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de sa séance du 9 septembre 2014, à la passation de cet avenant ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Préfet de police est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché de travaux n° 11.72.041.00 pour la mise hors crue des installations électriques et augmentation de puissance de l'immeuble Cité sis 9 boulevard du Palais (4<sup>ème</sup>) - Lot n° 2 : "installation du nouveau réseaux ondulé".

Article 2 : Une autorisation de programme complémentaire est affectée à la section investissement du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2014 et suivants, chapitre 900, article 900-2031, compte nature 2313 et 900-2032, compte nature 2188, pour un montant de 58.757 euros TTC.

Article 3 : Corrélativement, la provision inscrite au même chapitre et article de ladite section dudit budget sera déduite d'une somme d'égal montant.